



## Les échos du Conseil municipal du 25/06/2015:

produit par le Génovéfain Net

Seulement trois personnes dans le public pour cette réunion dont l'une se révélera être le nouveau responsable des services techniques de la Commune et qui quittera la salle après sa présentation (voir plus loin).

Avant de procéder à l'appel, Madame le Maire propose à Thierry REMOND d'assurer le secrétariat de séance, ce qu'il accepte.

Thierry REMOND procède à l'appel des élus à savoir, étaient présents: Jacqueline VANBERSEL, Daniel VEREECKE, Jacky BEAUDOIR, Georges BERSON, Dominique LABARRE, Françoise RIBEIRO-REGO, Christèle MARIN, Josiane CHARROPIN, Pierre HAUTOT, Céline TESSON et Bériza ZIEGLER Christopher MOUTHINO pour la liste « Une équipe forte pour agir ensemble » (EFAE);

Gérard CHATIN, Patricia BARBIER et Thierry REMOND pour le groupe « Un nouvel Avenir pour Sainte-Geneviève » (NASG) ;

Absents excusés avec pouvoir : Pascal BREBANT avec pouvoir à Jacqueline VANBERSEL, Eric MAURIERAS avec pouvoir à Daniel VEREECKE, Claude GARDETTE avec pouvoir à Jacky BEAUDOIR, Isabelle DANINTHE avec pouvoir à Christèle MARIN, Sébastien GABARD avec pouvoir à Pierre HAUTOT

Absents excusés sans pouvoir : Dominique DERRIEN et Evelyne BAILLON pour le groupe Demain Sainte-Geneviève (DSG), excuse par SMS en début de réunion;

*Commentaire : A l'heure de ses vingt ans de mandat de maire, un quorum à peine atteint et un nombre de membres son équipe absents battant des records, y compris si l'on y met ses dissidents, Madame le Maire aurait pu rêver mieux. Il est à noter que c'est la première fois que Madame le Maire propose le secrétariat de séance à un élu minoritaire.*

Avant d'engager l'ordre du jour Madame le Maire souhaite présenter le nouveau responsable des services techniques qu'elle appelle à ses côtés, sans donner son nom elle informe qu'il a travaillé précédemment à Noailles et qu'il habite à Chambly et conclut par un « Merci Frédéric... », au moins connaissons nous son prénom.

### 1) Décision prise par Madame le Maire dans le cadre de la délégation reçue pour la signature des marchés:

Madame le Maire rend compte des différents chantiers engagés dans ce cadre : mise en place de bateaux, achat pour la rentrée, maçonnerie, école halte-garderie, achat d'un véhicule pour le nouveau responsable des techniques est-il précisé, équipement pour le dortoir de l'école maternelle, rénovation du site internet, le tout reste peu audible mais représente un montant de plusieurs dizaines de milliers d'€.

*Commentaire : Pourquoi le document qui est lu par Madame le Maire ne serait-il pas diffusé aux élus et affiché en annexe du compte rendu public, cela constituerait un bon moyen d'information tant des élus que des citoyens.*

### 2) Théâtre des enfants du Beauvaisis, Convention et contrat de financement 2015-2016:

Madame le Maire rappelle le rôle de cette convention annuelle et les services apportés aux enfants des écoles, toutefois elle ajoute que certaines classes ne souhaitent pas en bénéficier.

Gérard CHATIN indique que cette convention est une bonne chose mais émet le souhait d'une convention en direction du Théâtre adultes précisant que des communes, parfois voisines, de petites tailles, font des choses dans ce domaine. Il lui est rétorqué par Pierre HAUTOT que le sujet est le Théâtre enfants et que ce n'est pas à l'ordre du jour. Gérard CHATIN s'excuse d'aborder des sujets que l'on n'aborde jamais. Thierry REMOND demande pourquoi des classes ne vont pas au théâtre. Il ne reçoit qu'une réponse évasive et peu satisfaisante de Madame le Maire sur le registre du choix des enseignants.

En passant au vote, Madame le Maire pense que Gérard CHATIN est contre. Celui-ci déclare qu'« il n'y aucune raison, être pour faire venir des spectacles pour adultes ne signifie pas qu'il est contre la convention TEB, au contraire ». Il y a donc vote unanime pour la signature de cette convention.

*Commentaire : Cette convention est ancienne dans notre commune, elle donne l'accès au public scolaire aux spectacles « jeune public » du Théâtre du Beauvaisis. Les questions légitimes des élus minoritaires restent sans réponse.*

### 3) Bibliothèque municipale- avenant à la convention permettant le prêt de de jeux vidéo:

Vote unanime de la proposition sans débat

*Commentaire : sans.*

#### 4) Ecole maternelle, création d'une issue de secours, dépôt d'une déclaration préalable:

Madame le Maire évoque les quelques aménagements de locaux qui ont été nécessaires pour la rentrée. « Il a été question d'implanter un deuxième local modulaire, nous y avons échappé de peu... Dans l'école maternelle où il y aura 180, un débarras de 27 m<sup>2</sup> va être réaménagé en dortoir.... Face aux difficultés d'accueil il faudrait peut-être aller vers l'application stricte de la loi et l'accueil à 3 ans des enfants (au lieu de 2 ans et demi) cela représente 19 enfants de moins »

Elle donne la parole à Daniel VEREECKE qui précise les choses et notamment la concertation qu'il a eu avec les enseignants et les parents d'élèves. En fait, il s'agit d'ouvrir une issue de secours dans un débarras, certes de 27m<sup>2</sup>, pour en faire un dortoir.

Thierry REMOND exprime sa satisfaction des solutions adoptées.

Gérard CHATIN tient à exprimer son désaccord quant à l'expression de ne plus recevoir les enfants à 2 et demi, argumentant que cela constituerait une remise en cause d'un acquis ancien. Il félicite Daniel VEREECKE pour la concertation intéressante qu'il a su établir. Il exprime le regret que les questions scolaires n'aient pas fait l'objet d'une approche globale et de prévisions sérieuses alors que Philippe MARCOTTE, ex premier adjoint, n'a eu de cesse pendant le précédent mandat de tirer la sonnette d'alarme sur ce sujet et que Daniel VEREECKE l'avait fait également à quelques reprises lors de différents conseils dans le précédent mandat également. Par ailleurs, après 20 ans de mandat comment peut-on tomber dans un tel niveau d'imprévision des communes voisines comme Cauvigny, Laboissière-en-Thelle, Lachapelle Saint-Pierre, Mortefontaine-en-Thelle et Noailles ne connaissent pas la même crise.

A entendre Noailles, c'est l'envolée de moineaux au regard de l'endettement de cette commune mais on ne dit rien au regard des 3 autres citées. Curieux, non ?

Jacqueline VANBERSEL déclare que Gérard CHATIN n'aura plus le droit à la parole. Qu'on ne peut pas prévoir ce qui se passe et rappelle dans quel état elle a trouvé la Commune à son arrivée.

Gérard CHATIN rappelle « Le bon vieux temps d'un maire, Henri DENIS, qui suivait sur un bon vieux cahier d'écolier les évolutions de sa commune et prévoyait les effectifs scolaires, même cela n'existe plus. On, ne m'empêchera pas de m'exprimer. Si en 20 ans, autant de problèmes se posent, il y a sûrement des problèmes de compétences. »

Madame le Maire décide de passer au vote qui se traduit par un vote unanime pour et une abstention celle de Gérard CHATIN à qui il est reproché par Georges BERSON de voter contre les enfants, la réponse est immédiate « On ne vous empêche pas de gérer, il n'y a rien contre les enfants, prenez vos responsabilités. »

Jacqueline VANBERSEL déclare en direction de Gérard CHATIN qu'un « élu par hasard puisse se permettre..... » sa déclaration ne se termine pas, ce qui devait suivre n'est pas clair. Il lui répond que c'est « inqualifiable et inadmissible ».

Une élue de la majorité déclare qu'il faut cesser de parler du passé 2 ou 4 ans comme Gérard CHATIN le fait.

*Commentaire : Après 20 ans, que l'on en soit encore à se poser des questions sur l'évolution de la commune que l'on gère depuis tout ce temps devrait suggérer de vraies interrogations ? et plus d'humilité... On ne sait pas où on va alors que plusieurs projets conséquents sont en cours (terrain SAUREL, espace DENIS,...). Cela veut dire que les enfants vont rester dans du provisoire qui va durer un certain temps, longtemps déclarait Thierry REMOND lors de la dernière réunion et qui pourtant se dit satisfait et vote la décision. L'histoire ne dit pas ce qui adviendra du contenu du débarras de 27m2, ce n'est pas rien.... On continue à bricoler... La minorité n'a pas été élue pour soutenir des bricolages qu'elle condamnait quand elle n'avait pas d'élus. La déclaration « d'élus par hasard » de la part du Maire de la Commune démontre tout le respect qu'elle peut avoir en direction des minorités. Il faudrait tout de même qu'elle se rappelle dans quelles conditions un peu difficiles elle a été élue en 1995 au profit d'une situation difficile suite à un incendie survenue sur la mairie de notre chère commune et avec une équipe en protestation contre la construction du Collège, et ses travaux annexes, à l'époque. C'est vrai que cela peut être blessant, pour ces nouveaux élus qui ne les ont vécus que de très loin, de se voir opposer un passé de 3 ou 4 ans mais qu'il songe qu'il y a 20 ans que Jacqueline VANBERSEL parle de « l'héritage » de ses prédécesseurs.*

#### 5) Convention avec GrDF:

La convention a été diffusée aux élus. Madame le Maire en fait une succincte présentation. Pierre HAUTOT déclare qu'il n'a pas tout compris et reçoit quelques compléments d'information de Madame le Maire. Deux boîtiers vont être installés sur la commune pour les compteurs qui fonctionnent par voies hertziennes dans l'avenir.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette signature de convention.

*Commentaire : sans, encore que : Quand pose-t-on la question du gaz sur toute la Commune ?*

#### 6) Fourrière automobile, rapport de la délégation de service public 2014:

Madame le Maire informe que le nombre d'interventions de la fourrière est quasiment devenu nul sur la Commune. Rien de très précis dans sa présentation et elle conclut sur un défaut de recouvrement quant à l'enlèvement d'une voiture sur la place pour laquelle elle souhaite faire payer le propriétaire mais sur lequel elle aurait des difficultés de paiement.

*Commentaire : Pour faire payer, il s'agit d'émettre un titre et de laisser faire. Les questions de recouvrement ne sont, qu'à la marge, de l'ordre du Maire, mais peut-être veut-elle être ordonnateur, ce qu'elle est, et comptable à la fois ? A force de vouloir tout maîtriser.*

#### 7) Dégrèvement de la part communale de la surtaxe d'assainissement:

On ne sait pourquoi précisément le dossier est retiré de l'ordre du jour.

*Commentaire : Il s'agit généralement de personnes qui ont subi des fuites d'eau et pour lesquelles le Conseil municipal annule la partie taxe communale. Nous n'en saurons pas plus à ce stade.*

#### 8) Questions diverses:

##### a) Article de presse sur la brocante :

Madame le Maire tient à se féliciter et à remercier le Comité des Fêtes pour la réalisation de la brocante de ce début juin qui a regroupé 400 exposants.

*Commentaire : Elle peine tout de même à rappeler que celle-ci a été créée par ses prédécesseurs qu'elle est constamment à clouer aux piloris.*

##### b) Thierry REMOND intervient en souhaitant évoquer l'évolution du nombre des délégués à la Communauté de Communes suite à une évolution des textes applicables.

Madame le Maire déclare que nous n'en sommes pas maîtres que cela ne change rien pour Sainte-Geneviève. L'application survient du fait de l'élection de Puiseux-le-Hauberger suite au décès du Maire de cette commune.

*Commentaire : Que maîtrise-t-on et de quoi sommes-nous maîtres dans cette Commune ?*

##### c) Gérard CHATIN interroge Madame le Maire suite à des habitants qui l'ont interpellé pour que soient réglées les cloches de l'église pour qu'elles ne sonnent pas avant 8h le matin.

Madame le Maire lui répond que les gens ne parlent pas qu'à Gérard CHATIN et que ces personnes sont venues la voir, que cela a été difficile mais que c'est réglé.

*Commentaire : Il est heureux que des élus de tendances différentes entendent le même son de cloches (c'est pour l'humour)*

##### d) Patricia BARBIER interroge sur quand serait appliqué la zone bleue promise aux Commerçants, il y a plus de six mois :

Madame le Maire lui répond que les journées ne font que 24 heures et que l'on pas tout faire.

*Commentaire : surtout quand on ne sait pas déléguer et que l'on veut tout maîtriser, elle aurait pu aussi répondre et cela aurait plus intéressé que, le jour même, des employés communaux intervenaient pour la préparation du tracé de la zone. Mais que maîtrise-t-elle ?*

La séance est levée vers 21h50